

Commune de Saint-Romans

Département de l'Isère
Canton du Sud Grésivaudan

PROCES-VERBAL du CONSEIL MUNICIPAL

Le mardi 3 juin 2025 à 19h00, le Conseil municipal de Saint-Romans, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en mairie sous la présidence de M. CREACH Yvan, Maire.

Nombre de conseillers : 18

Quorum :

Date de convocation du Conseil municipal : 23/05/2025.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la mairie le 23/05/2025.

Présents : CREACH Yvan, BLAMBERT Micheline, MURE-RAVAUD Jérôme ; CHOURREAU Gisèle ; MICLO Damien ; MANIGNAL Amandine ; HAMEL Sylvain ; VAL-LARTIGUE Carine ; STOOSS Nathan ; BRISSET Sandrine ; ARNAUD Marie-Françoise ; LAMBERTON Michel ; BEYLE Sylvie ; HAMOUDI Brahim ; BOMPARD Caroline ; LUYA Olivier.

Absents : ROLLAND Eric, TRIBBIA Karine pouvoir donner à Amandine MANIGNAL.

Secrétaire de séance : CHOURREAU Gisèle

ORDRE du JOUR

1. Approbation du procès-verbal de la réunion du 28/04/2025
2. Délibération portant création d'emploi permanent
3. Délibération portant création d'emploi non permanent à la suite d'un accroissement temporaire d'activité
4. Instauration et validation du montant des amendes pour la gestion des populations canines et félines
5. Co-financement des loyers mensuels de l'éco-garde ABC Biodiversité
6. Principe d'installation d'un portique ou d'une barrière au cimetière
7. Renouvellement de l'organe délibérant Saint-Marcellin Vercors Isère
8. Attribution de chèques vacances aux agents de la collectivité
9. Questions diverses

1- Approbation du procès-verbal de la séance du 28/04/2025

En prélude à cette séance, Monsieur le Maire soumet à l'approbation le procès-verbal du Conseil municipal du 28 avril 2025. Michel LAMBERTON informe d'une erreur concernant la question du PLUi ne mentionnant pas son abstention.

Monsieur le Maire annonce le rajout de 2 délibérations :

- Délibération de principe autorisant le recrutement d'agents contractuels pour remplacer temporairement des agents absents
- Décision modificative n°2

L'ajout de ces délibérations est approuvé à l'unanimité des présents.

2- Délibération de principe autorisant le recrutement d'agents contractuels pour remplacer temporairement des agents absents

Délibération N°DEL-2025-30

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que pour répondre à des besoins temporaires, les emplois permanents des collectivités et établissements peuvent être occupés par des agents contractuels pour assurer le remplacement temporaire de fonctionnaire ou d'agents contractuels autorisés à exercer leurs fonctions à temps partiel ou indisponibles en raison de diverses absences ou congés énumérés à l'article L.332-13 du Code général de la fonction publique.

Les contrats établis sont conclus pour une durée déterminée et renouvelés, par décision expresse, dans la limite de la durée de l'absence du fonctionnaire ou de l'agent contractuel à remplacer. Ils peuvent prendre effet avant le départ de cet agent.

Décision approuvée à l'unanimité des présents et représentés sans opposant ni abstention.

3- Décision modificative n°2

Délibération N°DEL-2025-31

Monsieur le Maire explique à l'assemblée la nécessité de procéder à un jeu d'écriture avec ajustement pour pouvoir régler la taxe d'aménagement à Saint-Marcellin-Vercors-Isère Communauté.

Décision approuvée à l'unanimité des présents et représentés sans opposition ni abstention.

4- Délibération portant création d'emploi permanent

Délibération N°DEL-2025-32

Monsieur le Maire explique à l'assemblée qu'il est nécessaire de créer des emplois permanent pour les missions de surveillance des enfants pendant la pause méridienne et après le temps scolaire.

Les contrats seront de 9h hebdomadaires, et seront lancés à partir du 1^{er} septembre 2025.

Décision approuvée à l'unanimité des présents et représentés sans opposants ni abstention.

5- Délibération portant création d'emploi non permanents à la suite d'un accroissement temporaire d'activité

Délibération N°DEL-2025-33

Monsieur le Maire explique à l'assemblée qu'il est nécessaire de créer des emplois non permanents pour les missions de surveillance des enfants pendant la pause méridienne et après le temps scolaire.

Les contrats seront de 9h hebdomadaires, et seront lancés à partir du 1^{er} septembre 2025.

Décision approuvée à l'unanimité des présents et représentés sans opposants ni abstention.

6- Instauration et validation du montant des amendes pour gestion des populations canines et félines

Délibération N°DEL-2025-34

Jérôme MURE-RAVAUD, adjoint, explique à l'assemblée que cette décision est prise suite aux nombreuses incivilités rencontrées avec les déjections canines et félines dans le village.

Montant des amendes validées par le conseil :

- En cas de non-ramassage des déjections, contravention de 3^{ème} classe montant 68€
- En cas de divagation d'un chien ou d'un chat, contravention de 2^{ème} classe montant 35€
- En cas de non-respect de l'article 5 de l'arrêté 2025-76 qui stipule que l'accès au cimetière, aux aires de jeux clôturées, aux enceintes sportives et interdit aux animaux même tenus en laisse, contravention de 1^{ère} classe montant 17€.

Décision approuvée à l'unanimité des présents sans opposants ni abstention.

7- Co-financement des loyers mensuels de l'éco-garde ABC Biodiversité

Délibération N°DEL-2025-35

Il s'agit pour la personne chargée de l'ABC de la Biodiversité, d'un montant de 248€ pour l'année 2025, afin d'aider à financer cet emploi citoyen. Le poste prend fin en janvier 2026.

Décision approuvée à l'unanimité des présents sans opposants, ni abstention.

8- Délibération de principe sur la pose d'un portique et/ou d'une barrière au cimetière

Délibération N°DEL-2025-36

Le but étant d'empêcher le stationnement « sauvage » aux abords du cimetière par des camping-cars et autres véhicules ventouses.

Le maire prendre un arrêté en ce sens.

Décision approuvée à l'unanimité des présents, sans opposants, ni abstention.

9- Renouvellement de l'organe délibérant Saint-Marcellin Vercors Isère

Délibération N°DEL-2025-37

Délibération reportée au prochain conseil.

10- Attribution de chèque vacances aux agents de la collectivité

Délibération N°DEL-2025-38

Cette proposition concerne 15 agents (participants au COS). Le maire étudiera cette question tout en limitant la dépense par rapport au budget.

Délibération reportée au prochain conseil.

10- Questions diverses

- Besoin de numérotation sur l'allée des Muriers. Eric ROLLAND fera le nécessaire pour aller mesurer.
- PADEL : l'association a informé le Maire qu'elle était prête à financer ce projet s'il n'y a pas d'obtention de subvention pour cette nouvelle installation sportive. Dossier en attente.
- En cours :
 - Retourner les panneaux aux entrées village
 - Réparation toiture de l'église,
 - Extincteur qui a été arraché, à refixer Rive-Gauche
 - Discussion pour l'aménagement du carrefour de Rive-Gauche qui pose problème pour sortir depuis le Revolet sur la D1532.

L'ordre du jour étant épuisé, plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à **20h20**.

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS

Conseil municipal du 28 avril 2025

Présents : CREACH Yvan, ROLLAND Éric, BLAMBERT Micheline, CHOURREAU Gisèle, BRISSET Sandrine, LAMBERTON Michel, BEYLE Sylvie, Olivier LUYA, Jérôme MURE-RAVAUD, TRIBBIA Karine, VAL-LARTIGUE Carine, STOOSS Nathan.

Absents : MICLO Damien (pouvoir donné à Jérôme MURE-RAVAUD), MANIGNAL Amandine (Pouvoir donné à Karine TRIBBIA) ; ARNAUD Marie-Françoise (Pouvoir donné à Yvan CREACH), HAMEL Sylvain, HAMOUDI Brahim, BOMPARD Caroline.

Numéro	Objet de la délibération	Décision
DEL-2025-25	Décision modificative n°1	Unanimité
DEL-2025-26	Avis sur le PLUi Saint-Marcellin Vercors Isère Communauté	Unanimité
DEL-2025-27	Projet d'installation d'une couverture photovoltaïque	Unanimité
DEL-2025-28	Affectation au budget communal du produit des concessions cimetière	Unanimité
DEL-2025-29	Base de loisirs et camping du Marandan – Installation de la commission de délégation de service public	Unanimité

Le Maire,
CREACH Yvan

Le secrétaire de séance,
CHOURREAU Gisèle